

Département de l'Economie publique. Proposition du 26 sept. 1919.

Conférence internationale
du travail à Washington.

3377.

Sur le rapport et la proposition du Département de l'Economie
publique, i l e s t d é c i d é :

I. Sont désignés comme représentants du Gouvernement~~s~~ suisse à la
Conférence internationale du travail s'ouvrant à Washington le
29 octobre prochain:

- 1) M. le Dr. Jean S u l z e r , ministre de Suisse aux
Etats-Unis d'Amérique, à Washington;



S i t z u n g v o m

- 2) M. le Dr. H. R ü f e n a c h t , directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, à Berne.
- II. D'accord avec l'Union suisse du commerce et de l'industrie et avec l'Union centrale des associations patronales suisses, est désigné comme représentant des employeurs à ladite Conférence:
M. Dietrich S c h i n d l e r - H u b e r , directeur général de la fabrique de machines Oerlikon.
- III. D'accord avec l'Union suisse des fédérations syndicales, est désigné comme représentant des ouvriers, éventuellement comme conseiller technique du Gouvernement suisse:
M. le conseiller national Conrad I l g , secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, à Berne.
- IV. Est désigné comme conseiller technique du Gouvernement suisse:
M. le Dr. Henri W e g m a n n , inspecteur fédéral des fabriques du III^e arrondissement, à Zurich.
- V. Les délégués auront droit au remboursement de leurs dépenses effectives, suivant l'état détaillé qu'ils voudront bien présenter.
- Il est ouvert au Département de l'Economie publique (Division de l'Industrie), pour couvrir les frais de la délégation, une avance de crédit de 20,000 francs.
- VI. Le projet d'instructions pour les représentants du Gouvernement suisse à la Conférence internationale du travail à Washington est ratifié.

Extrait du procès-verbal au Département de l'Economie publique (Secrétariat général, avec les annexes en retour, et Division de l'Industrie) pour exécution, ainsi qu'au Département Politique (Affaires étrangères) et au Département des Finances pour leur information.
